

Conseil Municipal du 11 juin 2020

Désignations, règlement intérieur et crise sanitaire



Ce second conseil municipal était principalement consacré à la poursuite des désignations dans les différents organismes mais aussi à l'adoption du règlement intérieur, l'adoption des mesures d'urgence dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 et la modification du budget en conséquence.

Tout d'abord, pour faire suite au premier Conseil Municipal, nous sommes revenus sur le discours de M GUITTENY, président de séance, et ses propos ambigus, voire choquants, sur la non-exécution des 10 otages lors de la seconde guerre mondiale.

1. Adoption du règlement intérieur

VerTou'S a voté contre

Pourquoi : aucune de nos propositions d'amendements n'a été retenue :

- Redéfinition de certains termes comme « trouble à l'ordre » ou « textes attentatoires à des situations »
- Dépôt des questions orales au mardi matin précédent le CM plutôt qu'au lundi soir
- Enregistrement et consultation sur internet des séances du CM
- Modification des règles de rédaction du procès-verbal pour une restitution fidèle des propos tenus, désignation d'un référent déontologue comme préconisé dans le mode d'emploi de la charte de l'élu
- Correction de coquilles concernant la désignation de notre groupe

VerTou'S constate qu'y compris la correction des coquilles n'avait été prise en compte. De là à penser que nos amendements n'ont même pas été lus...

2. Nominations

Désignation des membres dans différentes instances pour lesquelles VerTou'S a quelques sièges.

- a) Les commissions municipales :
- **Yvan LECHEVALLIER** pour la commission appels d'offres,
 - **Yvan LECHEVALLIER et Gilles MAUXION** pour la commission de délégation de service public

- **Delphine COAT PROU** pour la commission consultative des services publics locaux
- **Sarah CAQUINEAU** et **Gilles MAUXION** pour la commission communale des impôts directs

b) Les comités consultatifs :

- **Yvan LECHEVALLIER** pour « sécurité circulation »
- **Sarah CAQUINEAU** pour « transport et restauration scolaire »
- **Delphine COAT PROU** pour « marchés hebdomadaires »
- Le syndicat mixte et groupement de coopération sociale (SCOT et Cuisine centrale intercommunale) : aucun siège pour VerTou'S
- Les établissements sanitaires et sociaux (ESAT et hôpital intercommunal Sèvre et Loire) : **aucun siège pour VerTou'S**
- Les établissements d'enseignement scolaire (secondaire et primaire) : **aucun siège pour VerTou'S**

VerTou'S est intervenu pour demander que les représentants de la mairie soient systématiquement présents ou remplacés par un suppléant dans les Conseils d'école.

c) Autres organismes et associations :

- Un unique siège pour **Gilles MAUXION** à l'Ecole de Musique

3. Frais de représentation du maire

Une enveloppe de 3000€ annuel est attribuée au maire pour ses frais de représentation.

- **VerTou'S est intervenu pour demander des précisions sur ce qu'incluaient ces frais.** Le maire a pris pour exemple un repas à caractère professionnel (recrutement du DGS), exemple peu convaincant.

4. Mesures d'urgence en raison de la crise sanitaire COVID19

Cette délibération a été remise le matin même au groupe VerTou'S.

Elle détaille toutes les mesures prises depuis le début de la crise et plus particulièrement celles liées aux conséquences de la pandémie.

Avant de prendre la décision de voter pour cette délibération, afin d'exprimer un certain nombre de réserves, VerTou'S a souhaité intervenir sur deux volets de mesures prises par la municipalité en place :

a) En matière d'aide économique et sociale :

- 30 000 euros d'aide exceptionnelle aux familles les plus fragiles

1. 20 000 euros d'aide aux « familles les plus modestes, relevant des tranches de 1 à 5 » afin de compenser le surcoût d'alimentation entraîné par la suspension de la restauration scolaire.

VerTou'S a proposé à la municipalité dès avril que la ville de Vertou verse immédiatement une aide de 100 euros par enfant :

- Aux 50 familles bénéficiaires de l'aide alimentaire du CCAS
- Aux familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles de Vertou et qui bénéficient des 4 premières tranches de tarifications de la restauration scolaire

<http://vertous2020.fr/2020/04/30/covid19-une-aide-alimentaire-pour-les-familles-avec-enfants-scolarises/>

Si nous saluons une mesure initiée par la Métropole, nous considérons le montant proposé trop faible (55.50 euros par enfant) pour une période allant de mi-mars à mi-juin dans bien des cas.

2. 10 000 euros pour compenser une perte de salaire et des difficultés d'ordre alimentaire et de logement.

Là aussi, des questions se posent quant à l'accès aux aides sociales qui seront attribuées par le CCAS selon des critères qui nous échappent.

b) En matière de d'expérimentation des aménagements dans le cadre du déconfinement,

La municipalité propose 4 axes de travail pour une mise en œuvre à partir de septembre

- Aménagements de pistes cyclables provisoires
- Places de stationnement vélo complémentaires
- Zone 30 sur la quasi-totalité de la commune
- Augmenter les espaces pour les modes actifs (ouverture de zones piétonnes le week-end à certains endroits comme à la Chaussée aux moines)

VerTou'S est intervenu pour réclamer un plan vélo ambitieux. A l'approche de l'été, plus favorable à la pratique du vélo, c'est une opportunité pour initier un vrai changement. Et au-delà c'est transformer ces mesures temporaires ou transitoires en une incitation pérenne pour les Vertaviennes et les Vertaviens qui n'ont pas l'habitude du vélo. En particulier, c'est généraliser les mises en sens unique et l'utilisation de ces voies pour les cyclistes comme le permet la loi.

Sur la question des violences faites aux femmes, VerTou'S a profité de la question des aides pour signaler l'absence du numéro d'urgence 3919 sur le site de la mairie. Le maire s'est engagé à rectifier cet oubli.

5. Décision modificative du budget de la commune

VerTou'S est intervenu sur le sujet des pénalités liées à la loi SRU afin de mieux comprendre ce nouveau montant de 176 340 € versé par la ville « suite à notification ajustant le montant des dépenses déductibles ».

Dans sa réponse, le maire a confirmé que cela correspondait bien à des pénalités dues, rappelant au passage une nouvelle fois son opposition à une loi qu'il considère comme inique, estimant subir l'héritage du passé (années 70/80 où aucune règle n'imposait la prise en compte des logements sociaux), la loi ne tenant pas compte de la volonté de la ville d'augmenter le nombre de logements sociaux.

Nous reviendrons sur ce sujet ultérieurement car une réponse s'impose...

6. Question orale

Sarah Caquineau a posé une question orale au sujet de l'organisation de la future rentrée scolaire et l'ouverture d'une 9ème classe à la maternelle des Treilles.

Le maire nous a annoncé l'organisation d'une prise en charge parascolaire (2S2C) à partir du 15 juin pour augmenter la capacité d'accueil. Pour préparer la rentrée, il attend les consignes de l'Education Nationale.

Quant à l'ouverture de la nouvelle classe, deux classes de GS vont être transférées en élémentaire. Des aménagements particuliers sont prévus, comme par exemple des sanitaires adaptés.